

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 2201/2003 du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 338 du 23 décembre 2003)

Page 25, annexe III, point 8:

au lieu de: «8. La décision est-elle susceptible de recours selon la loi de l'État membre d'origine?

8.1. Oui

8.2. Non»,

lire: «8. La décision est-elle exécutoire dans l'État membre d'origine?

8.1. Oui

8.2. Non».
